



Annexe 1

Procédure de Classement des Arbitres Approuvée par la C.D.A à la date du 31 mai 2022

La désignation des observations est effectuée en même temps que les désignations d'arbitres par les responsables des désignations adultes (pour le pôle Adulte) et Jeunes Arbitres (pour le pôle JA).
L'arbitre est observé sur une ou plusieurs rencontres correspondant à sa catégorie.

ARBITRE D.1

Ils seront observés pendant la saison sportive sur 3 rencontres de division 1 (D.1) ou équivalent en coupe avec 2 arbitres assistants officiels par 3 observateurs différents.

Les observateurs attribueront une note à chaque arbitre, note qu'ils transmettront au coordonnateur des observations après chaque observation.

La note correspondant au classement de l'arbitre sera le total des 3 notes plus les éventuels Bonus ou Malus (voir tableau) divisée par 3.

ARBITRE D.2

Ils seront observés pendant la saison sportive sur 2 rencontres de division 2 (D.2) ou équivalent en coupe par 2 observateurs différents.

Les observateurs attribueront une note à chaque arbitre, note qu'ils transmettront au coordonnateur des observations après chaque observation.

La note correspondant au classement de l'arbitre sera le total des 2 notes plus les éventuels Bonus ou Malus (voir tableau) divisée par 2.

ARBITRE D.3

Ils seront observés pendant la saison sportive sur 1 rencontre de division 3 (D.3) ou équivalent en coupe par 1 observateur.

L'observateur attribuera une note à chaque arbitre, note qu'il transmettra au coordonnateur des observations après chaque observation.

La note correspondant au classement de l'arbitre sera la note plus les éventuels Bonus ou Malus.

Tableau pour les bonus/malus appliqués aux arbitres centraux

<i>Catégorie Arbitre</i>	<i>D.1</i>	<i>D.2</i>	<i>D.3</i>
<i>Non participation aux tests physiques sans motif valable</i>	-4	-2	-1
<i>Non réussite aux tests physiques (moins de 50 % du test)</i>	-2	-1	-0,5
<i>Réussite aux tests physiques</i>	+3	+2	+1
<i>Non réponse aux tests écrits obligatoires</i>	-3	-2	-1
<i>Note inférieur à 10 aux tests écrits obligatoires</i>	-2	-1	-0,5

ARBITRE ASSISTANT 1

1 observation en Ligue Régionale 3 (R.3) ou équivalent en coupe.

ARBITRE ASSISTANT 2

1 observation en District Senior 1 (D1) ou équivalent en coupe.

Précisions

Un arbitre blessé, n'ayant pu être observé sur l'ensemble de la saison, est maintenu dans sa catégorie, dans la limite d'une saison.

En cas d'égalité, pour la place de major ou pour une descente, les critères suivants seront appliqués :

1°) La note du test théorique ou vidéo du stage de mi- saison.

2°) En cas de nouvelle égalité au classement, les ex-æquo sont départagés au bénéfice de l'âge (Maintien dans le groupe de l'arbitre le moins âgé).

La C.D.A. prendra ses dispositions dans un cas non prévu dans cette procédure.